

COMMUNE DE MÉRY

Tel: 04 79 63 60 00

email : accueil@mery73.fr

web : www.mery73.fr

PERMANENCES

Lun : 14h15 - 18h45

Mar - Jeu - Ven : 14h15 - 17h45

Mer : 9h30 - 12h



méry' Flash

Spécial



Dimanche 15 mars 2026

De 8h à 18h



2 bureaux de vote :



**N°1 : A la salle polyvalente
42 place de la Fontaine**

**N°2 : A la cantine de l'école maternelle
66 rue de l'église**

Procuration : 3 solutions simples pour voter

Vous êtes absent(e) le jour du vote ? Pensez à la procuration !

Voici les 3 possibilités :

En ligne

Rendez-vous sur www.maprocuration.gouv.fr

Vous remplissez votre demande en ligne, puis vous devez la faire valider en commissariat ou en gendarmerie.

Sur place

Présentez-vous directement au commissariat ou en gendarmerie pour compléter le formulaire.

Munissez-vous d'une pièce d'identité.

Avec France Identité

Si vous avez l'application France Identité, vous pouvez faire votre procuration directement en ligne sur maprocuration.gouv.fr.

La prise en compte est immédiate dans le Répertoire Électoral Unique (REU).

N'attendez pas le dernier moment !



COMMUNE DE MÉRY

Tel : 04 79 63 60 00

email : accueil@mery73.fr

web : www.mery73.fr

PERMANENCES

Lun : 14h15 - 18h45

Mar - Jeu - Ven : 14h15 - 17h45

Mer : 9h30 - 12h



méry Flash

Spécial



Dimanche 15 mars 2026

De 8h à 18h



2 bureaux de vote :



**N°1 : A la salle polyvalente
42 place de la Fontaine**

**N°2 : A la cantine de l'école maternelle
66 rue de l'église**

Procuration : 3 solutions simples pour voter

Vous êtes absent(e) le jour du vote ? Pensez à la procuration !

Voici les 3 possibilités :

En ligne

Rendez-vous sur www.maprocuration.gouv.fr

Vous remplissez votre demande en ligne, puis vous devez la faire valider en commissariat ou en gendarmerie.

Sur place

Présentez-vous directement au commissariat ou en gendarmerie pour compléter le formulaire.

Munissez-vous d'une pièce d'identité.

Avec France Identité

Si vous avez l'application France Identité, vous pouvez faire votre procuration directement en ligne sur maprocuration.gouv.fr.

La prise en compte est immédiate dans le Répertoire Électoral Unique (REU).

N'attendez pas le dernier moment !

